

## **FICHE SYNTHÈSE, APPEL À PROJET : ERASMUS + ACTION CLÉ N°2 APPEL À PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRE 2020 “PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR LA CRÉATIVITÉ CULTURELLE ET ARTISTIQUE”**

---

**Porté par :** Agence française ERASMUS+

**Date de clôture :** 29/10 à 12h00 (h de Bruxelles)

### **Description :**

À la lumière des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19, le programme Erasmus+ souhaite renforcer son soutien aux secteurs culturels et créatifs.

Il propose un soutien exceptionnel aux projets de partenariat sur la créativité culturelle et artistique avec un appel à propositions complémentaire pour des projets de partenariats stratégiques (Action-clé 2).

Les partenariats pour la créativité concernent les **organisations actives dans les domaines de l'éducation formelle, informelle et non formelle, ainsi que celles des secteurs créatifs et culturels**, et visent à améliorer le développement des aptitudes et des compétences qui renforcent la créativité et contribuent à la résilience et à la reprise des secteurs culturel et créatif.

Secteurs éducatifs ciblés: l'enseignement scolaire et l'éducation des adultes.

### Objectifs :

- **stimuler la conscience européenne** des publics ciblés et leur donner les moyens de devenir des innovateurs performants dans leur environnement local;
- Doter ces publics des **outils et des compétences nécessaires pour trouver des solutions créatives et innovantes** dans le contexte actuel ;
- Améliorer le **développement des aptitudes et des compétences** qui renforcent la créativité;
- **Stimuler la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail qui soutient le potentiel créatif des jeunes**, contribuant ainsi à la reprise des secteurs culturel et créatif;
- Renforcer la **coopération intersectorielle** en mettant l'accent sur la créativité, la citoyenneté européenne et la sensibilisation culturelle de tous les citoyens ;
- **Améliorer l'inclusion sociale par les arts ;**
- Contribuer à saisir les opportunités et **relever les grands défis sociétaux auxquels les secteurs culturel et créatif sont confrontés** à la lumière de cette crise mondiale ;
- **Compléter les efforts visant à aider les secteurs culturel et créatif à sortir de la crise** en termes de reprise verte, plus numérique et plus résistante, contribuant ainsi également aux priorités stratégiques de l'UE.

Les projets peuvent se concentrer, en plus des objectifs mentionnés ci-dessus, sur d'autres priorités horizontales ou sectorielles définies dans la section concernant les "Partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse" dans le guide du programme [Erasmus + 2020](#) (pages 110-115).

### **Types de projets soutenus :**

Type d'activités possibles à titre d'exemples :

- Activités qui renforcent la **coopération et la mise en réseau** entre les organisations ;
- Expérimentation et/ou mise en œuvre de **pratiques innovantes** dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- Activités qui facilitent la **reconnaissance et la validation des connaissances**, des aptitudes et des compétences acquises par l'apprentissage formel, non formel et informel ;

- Activités de **coopération entre les autorités régionales pour promouvoir le développement des systèmes d'éducation**, de formation et de jeunesse et leur intégration dans les actions de développement local et régional ;
- Activités visant à mieux **préparer et déployer l'éducation et la formation des professionnels** aux défis de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans l'environnement d'apprentissage.

#### Types d'activités en réponse à la situation générée par le covid-19:

- Activités liées au **renforcement de tous les aspects de la créativité dans l'éducation formelle et non formelle**, en améliorant le développement des aptitudes et des compétences ;
- Mesures visant à **accélérer la transformation numérique** et l'utilisation des moyens numériques pour s'adapter à la manière dont les produits, les biens et les événements culturels sont créés, gérés, diffusés, consultés et consommés ;
- Activités visant à **promouvoir la citoyenneté active et l'inclusion sociale par les arts**, en particulier chez les jeunes ;
- Activités visant à **cultiver les talents et à encourager l'esprit d'entreprise** dans les domaines culturel et créatif ;
- **Outils et ressources d'apprentissage**, du matériel, des cours et des modules de formation pour favoriser la créativité, la culture et le multiculturalisme ;
- **Initiatives artistiques et culturelles ayant une dimension éducative** ou visant à sensibiliser aux questions sociétales et européennes
- Activités visant à **établir ou à renforcer des réseaux et de nouveaux modèles de collaboration** stimulant l'engagement interculturel et l'épanouissement de l'esprit créatif des citoyens, en particulier des jeunes ;
- Activités de **mobilité transnationale** qui favorisent les possibilités d'apprentissage dans des espaces créatifs et des sites du patrimoine culturel ;
- Activités de **coopération virtuelle**, clé de la réussite des partenariats dans le cadre de COVID 19, utilisant la plateforme eTwinning et le portail de l'éducation scolaire et EPALE pour travailler ensemble avant, pendant et après les activités du projet;
- **Activités transnationales d'apprentissage, d'enseignement et de formation** des individus, dans la mesure où elles apportent une valeur ajoutée dans la réalisation des objectifs du projet.

#### **Critères d'éligibilité :**

Eligibilité du porteur de projet: Organisation publique ou privée ; établie dans un [pays partenaire du programme](#) active dans les domaines de l'éducation formelle, informelle et non formelle, ainsi que celles des secteurs créatifs et culturels.

Partenariat: Un PS doit impliquer la participation d'au moins 3 partenaires de trois pays participant au programme.

Durée du projet: entre 12 et 24 mois.

#### Publics bénéficiaires :

**Participants** : travailleurs de jeunesse ; décideurs ; personnel actif dans l'éducation et la formation, experts, spécialistes, professionnels, chercheurs ; groupe de jeunes non-rattachés à des organisations dans le cadre des initiatives de jeunes transnationales ; jeunes, volontaires, étudiants, adultes, apprenants (principalement sur des phases d'expérimentation et de dissémination du projet).

**Publics cibles** : Jeunes avec moins d'opportunités, NEETs, jeunes en décrochage scolaire- ; volontaires, étudiants, stagiaires, apprentis, élèves, adultes, apprenants ; travailleurs de jeunesse, personnel actif dans l'éducation, la formation, l'économie sociale et solidaire

#### **Financements et/ou ingénierie :**

Hauteur de la subvention : Les subventions sont plafonnées à 150 000 euros pour les projets de 12 mois et 300 000 euros pour les projets de 24 mois.

- **Couts éligibles :**
  - Gestion et mise en œuvre du projet : contribution forfaitaire de 500€/ mois (organisation coordinatrice) et 250€/ mois (autres partenaires): max. 2750€/ mois sur l'ensemble des partenaires
  - Réunions de projet transnationales : contribution forfaitaire de 575€/ 760€ (varie en fonction de la distance voyagée) / participants/ réunion
  - Coûts exceptionnels : 75% des coûts éligibles, max 50.000€/ projet, contribution aux coûts réels
  - Soutien pour besoins spécifiques : Frais supplémentaires liés à la participation d'un public en situation de handicap, 100% des coûts réels éligibles
- **Financements supplémentaires :**
  - PS soutenant l'innovation dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la jeunesse :
    - Productions intellectuelles (soutien coûts RH) : forfaits journaliers selon pays et catégorie de personnel.
    - Evènements à effet multiplicateur (évènements de communication) : contribution forfaitaire de 100€/ participants local, 200€/ participant international, max 30.000€/ projet
  - Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation transnationales effectuées dans le cadre du PS :
    - Voyage : contribution forfaitaire de 20€ - 1300€ par participants, dépend de la distance du voyage
    - Soutien individuel pour les séjours, Soutien linguistique

### **Critères de sélection :**

Le projet sera évalué sur la base des critères suivants : Pertinence du projet, Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet, Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération (organisations participantes complémentaires, répartition des responsabilités, mécanismes de coordination et de communication), Impact et diffusion (évaluation des résultats, impact du projet, plan de diffusion...).

Toutes les activités d'un partenariat stratégique **doivent se dérouler dans les pays des organisations partenaires.**

### **La priorité sera donné aux projets qui :**

- Renforcent l'apprentissage tout au long de la vie avec une composante culturelle et créative.
- Peuvent contribuer à créer des emplois.
- Contribuent au développement interculturel et à l'inclusion sociale du secteur.

### **Modalités et démarches :**

Dépôt du projet : la publication des formulaires de candidature est prévue pour la mi-septembre

### **Informations complémentaires :**

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Auréli Gaudin

agaudin@laligue.org